

Conseil Municipal du 17 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations

D 6-1/2024

Désignation des
représentants de la
commune au sein
de
la conférence de
l'entente
intercommunale
pour la gestion et
l'exploitation d'un
centre de
supervision urbain
pluri-communal

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à 19h03, le Conseil Municipal, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M HARDY, Mme DURIEUX M. LOGIER, M PARSY, Mme SEGUIN, M ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. GARCIA, M. RICHER, Mme BERTHELOT, Mme DUVAUX, M LESIEUX, Mme RONCHIADIN (à partir de 20h18) M. MERCIER, M RENOUF, Mme LAURENT (jusque 20h58), Mme ATTINAULT.

Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à Mme MASSE

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme RONCHIADIN ayant procuration à M GOVAERT (jusqu'à 20h18)

Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. GARCIA

M RENOUF ayant donné procuration à Mme ATTINAULT

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

Absent sans procuration :

Mme Lydie YAP

Monsieur Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Pascale LAHOUSTE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-29 et L.5221-2 ;

Vu la délibération D 7-1/2024 du 15 octobre 2024 portant création d'une entente pour la gestion et l'exploitation d'un centre de supervision urbain (CSU) pluri-communal entre les communes de La Madeleine, Saint-André-lez-Lille, Marquette-lez-Lille et Wambrechies et approbation de la convention d'entente ;

Considérant que, par délibération D 7-1/2024 susvisée, le Conseil Municipal a, le 15 octobre 2024, entériné la création d'une entente intercommunale pour la gestion et l'exploitation d'un CSU pluri-communal entre les communes de La Madeleine, Saint-André-lez-Lille, Marquette-lez-Lille et Wambrechies ;

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les détails
légaux.



Considérant que les questions d'intérêt commun au sein de l'entente intercommunale sont débattues dans le cadre de conférences, dont la composition est fixée par convention entre les communes membres ;

Considérant qu'aux termes de la convention d'entente intercommunale précitée, la conférence est composée des Maires des communes signataires, qui en sont membres de droit, et de deux représentants désignés par chaque conseil municipal parmi ses membres ;

Considérant que Madame Elisabeth MASSE, est membre de droit de celle-ci en sa qualité de Maire de la commune ;

Considérant qu'il appartient, en outre, au Conseil Municipal de désigner les deux représentants de la commune parmi ses membres pour siéger au sein de cette conférence ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la Majorité absolue ;

Contre : M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme ATTINAULT

Abstention : M PARSY

- Prend acte de la qualité de membre de droit de Madame Elisabeth MASSE, Maire de la ville de Saint-André-lez-Lille, au sein de la conférence de l'entente intercommunale pour la gestion et l'exploitation du CSU pluri-communal ;
- Désigne en tant que représentants de la commune au sein de la conférence de l'entente intercommunale pour la gestion et l'exploitation du CSU pluricommunal, les élus suivants :
 - Madame Pascale LAHOUSTE
 - Monsieur Régis LOGIER
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

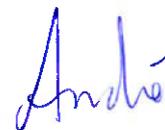
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Cédric ANDRÉ